

DÉBAT PUBLIC EUROPACITY

15 MARS AU 30 JUIN 2016



CAHIER D'ACTEURS

De la profession agricole sur le projet EuropaCity



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
INTERDEPARTEMENTALE
ILE-DE-FRANCE

Tél. : 01.39.23.42.00

Fax. 01.39.23.42.42

accueil@ile-de-france.chambagri.fr

www.ile-de-france.chambagri.fr



Tél. : 01.39.54.05.55

Fax. : 01.39.54.07.55

accueil@fdseaif.fr

www.fdsea-iledefrance.fr



Tél. : 01.39.54.26.17

accueil@jaidf.fr



Tél. : 01.39.23.42.32

Fax. 01.39.23.42.42

www.ile-de-france.chambagri.fr/FAPA

CAIF

La Chambre Interdépartementale d'Agriculture de l'Ile-de-France, établissement public professionnel, est, auprès des Pouvoirs Publics, l'organe consultatif des intérêts professionnels agricoles. Organisme consulaire, elle assure une double mission de représentation de l'agriculture et de conseil aux agriculteurs.

FDSEAIF

La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles d'Ile-de-France est un syndicat agricole interdépartemental dont les objectifs sont la représentation et la défense des exploitants agricoles, ainsi que la promotion de l'agriculture dans les départements des Yvelines, de l'Essonne, du Val d'Oise et de la Petite Couronne.

JAIDF

Le syndicat « Jeunes Agriculteurs de l'Ile de France » constitue la branche jeune du syndicalisme agricole. Particulièrement mobilisé sur le thème de l'installation et de la transmission des exploitations, il participe, avec la branche aînée, à la défense des intérêts agricoles, à la promotion et à l'adaptation de l'agriculture, ainsi qu'à la formation des agriculteurs en phase d'installation.

FAPA

Constituée en 1966 pour défendre la propriété foncière agricole face au développement de l'urbanisation, la Fédération des Associations de Propriétaires et Agriculteurs de l'Ile-de-France réunit ces associations dans une action commune. Elle s'implique, en coordination avec les organisations professionnelles agricoles, dans les débats et projets d'aménagement de la région parisienne.

LA PLAINE DE FRANCE : UNE REGION DE GRANDE VALEUR AGRICOLE DEJA TRES MALMENE PAR L'URBANISATION

Il convient tout d'abord de rappeler dans quel contexte prend place le projet EuropaCity : il s'agit de la Plaine de France, une région agricole constituée de terres de très grande qualité agronomique.

Au cours des dernières décennies, cette région a subi d'importants bouleversements : ce fut d'abord la création de l'aéroport de Roissy, puis la réalisation d'importantes infrastructures : le TGV nord, la francilienne entre Cergy et Roissy, le boulevard du Parisis, etc.

Aujourd'hui, l'agriculture de la Plaine de France subit la multiplication des projets d'urbanisation et d'équipements de toutes natures qui entraînent une très importante consommation d'espace. Nous pouvons citer à titre d'exemples : la ZAC de la butte aux Bergers (61 ha), la voie de liaison du pôle urbain de Louvres-Puiseux à la Francilienne, la ZAC du Bois du Temple (26,7 ha), la ZAE du Roncé (20 ha), l'éco-quartier de Louvres-Puiseux (82,5 ha), les aires de loisirs et de sport à Roissy-en-France et Vaudherland (90 ha), le projet



Source : Géoportail IGN

CAREX (70 ha), le prolongement de l'A16 (50 ha), etc., qui détruiront encore des centaines d'hectares.

C'est dire que cette Plaine de France a payé hier, paie aujourd'hui et paiera encore demain un lourd tribut à l'aménagement et au développement de la région nord de Paris.

Pourtant l'agriculture est avant tout une activité économique et sa disparition serait à coup sûr une lourde perte pour l'économie régionale et l'équilibre du territoire.

Outre sa fonction principale de production de matières premières alimentaires et industrielles, l'agriculture génère un ensemble d'effets positifs pour la société. Elle offre tout un panel d'emploi et anime l'espace rural, tout en produisant des paysages et un cadre de vie recherchés par les citoyens.



Source : Géoportail IGN

La Plaine de France dans le secteur du Triangle de Gonesse, de 1955 à aujourd'hui.

PRESERVER AU MAXIMUM UNE AGRICULTURE DEJA TRES IMPACTEE

Tout ceci explique pourquoi la profession agricole est extrêmement attentive à l'examen de tous les projets consommant des terres agricoles. Aussi, nous ne pouvons que nous interroger sur la consommation supplémentaire de terres agricoles en ce qui concerne le projet d'implantation du centre commercial EuropaCity sur 80 ha alors que les centres commerciaux situés à proximité (Aéroville, O'Parinor, ...) sont en situation de très forte concurrence. Nous regrettons de constater que l'espace agricole n'est considéré une fois de plus que comme un espace « libre » et une réserve foncière.

A l'échelle de la Plaine de France, en prenant en compte l'ensemble des projets d'aménagement connus, nous arrivons à un pourcentage d'urbanisation des terres agricoles supérieur à 10 % d'ici une vingtaine d'années !

A l'échelle du Triangle de Gonesse, le projet EuropaCity contribuerait lui aussi à hauteur de plus de 10 % au phénomène d'urbanisation des terres agricoles.

Ensuite, les éléments du dossier du maître d'ouvrage ne nous permettent pas de juger de la compacité de l'urbanisation future permettant de réduire au maximum la consommation de terres agricoles.

De plus, la séparation des procédures et leur présentation dans des dossiers parallèles (ligne 17 Nord, projet EuropaCity, ZAC du Triangle de Gonesse, Zone

d'Aménagement Différé (ZAD) dite « Cœur Sud ») ne permettent pas une vision claire de l'impact sur l'agriculture, notamment en ce qui concerne le calendrier et le phasage des travaux.

LE DOSSIER DU MAITRE D'OUVRAGE : UN DOCUMENT NON SATISFAISANT

UN LIEN INEXISTANT AVEC L'AGRICULTURE

Contrairement à ce que souhaite démontrer le dossier du maître d'ouvrage, nous ne percevons aucune interaction entre le projet EuropaCity et l'agriculture. Le projet d'une « Ferme urbaine » de 7 ha tel qu'il est décrit s'apparente davantage à un espace de loisirs qu'à une véritable exploitation agricole à même de permettre l'approvisionnement alimentaire des restaurants du complexe EuropaCity. Il n'y a d'ailleurs pas eu de réelle concertation avec les agriculteurs sur ce sujet.

LA PRESERVATION ANNONCEE DE 400 HA DE TERRES AGRICOLES AU NORD DU TRIANGLE DE GONESSE

Le dossier du projet indique qu'au moins 400 ha de terres agricoles d'un seul tenant seront préservés au nord du Triangle. Le dossier n'apporte toutefois pas la preuve de l'existence de 400 ha de terres agricoles exploitées au sein du « carré agricole » dont le périmètre géographique varie selon les documents.

Par ailleurs, la réalisation d'aires de loisirs et de sports (qui en réalité consiste en l'aménagement d'un golf) imposée par une Déclaration d'Utilité Publique, au nord de ce carré agricole ainsi que le projet de la ZAC du trapèze sur la commune de Roissy rendent, à priori, difficile la préservation effective de 400 ha de terres agricoles.



Au-delà de la préservation de cet espace à vocation agricole qui nécessitera une mesure de protection forte, la profession agricole sera très attentive aux mesures concrètes qui seront mises en œuvre pour maintenir ou améliorer la fonctionnalité de cet espace : circulation des engins agricoles, accès aux parcelles, gestion de la faune en ce qui concerne les dégâts aux cultures, vandalisme, etc.

L'AMENAGEMENT D'UNE « LISIERE AGRICOLE »

Ensuite, le dossier du maître d'ouvrage fait état de l'aménagement d'une « lisière agricole » ayant pour vocation « d'assurer une transition douce entre l'espace urbanisé et les espaces ouverts ainsi que leur valorisation réciproque ».

L'aménagement de cette lisière et la superficie qui sera effectivement valorisée par l'activité agricole n'est absolument pas précisée. Aussi, ceci ne permet pas de juger de la vocation agricole de la totalité de la superficie de cette lisière. La profession agricole souhaite une clarification sur ce sujet et demande une affirmation forte de la vocation agricole de cette lisière.



CONCLUSION

En conclusion, la profession agricole encourage vivement le maître d'ouvrage à prendre en compte tous les impacts agricoles engendrés par le projet EuropaCity en ce qui concerne la consommation de terres agricoles ou lors de la réalisation des travaux d'urbanisation notamment dans le phasage des différents projets d'aménagement (ligne 17 Nord, ZAC du Triangle de Gonesse, projet EuropaCity). En effet, concernant ce projet et son insertion dans la future ZAC du Triangle de Gonesse, il est indispensable d'avoir une vision globale des différents projets et de leur phasage afin d'assurer une lisibilité à moyen et long terme pour les exploitations agricoles.

Le dossier présenté par le maître d'ouvrage n'est pas satisfaisant dans la mesure où il n'apporte pas la preuve de la préservation effective et durable de 400 ha de terres agricoles exploitées dans la partie nord du Triangle de Gonesse. De plus, le projet EuropaCity consommera 80 ha de terres agricoles sans aucune contrepartie pour l'activité économique agricole. En

effet, à ce stade, les projets de ferme urbaine ou encore de lisière agricole tel qu'ils sont présentés ne représentent en rien une véritable activité économique de production agricole mais visent plutôt à satisfaire la « stratégie environnementale » d'EuropaCity, avec des objectifs prioritaires de loisirs et de tourisme sans réelle concertation avec les agriculteurs.